
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Monsieur Michael MCDERMOTT, Commandant du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal.

AUTRE ABSENCE :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire débute la séance du conseil en invitant l'assemblée à observer un moment de recueillement en mémoire du débarquement de Normandie, le 6 juin 1944 et rendre hommage à tous ceux qui ont combattu pour nos valeurs et nos libertés.

CA23 28 108

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 6 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

L'annonce du maire

Le maire débute la séance du conseil en soulignant l'excellent travail qui a été accompli tout au long de la période des inondations. Il transmet ses remerciements à la direction de l'arrondissement, monsieur Pierre Yves Morin et toute son équipe. Ses remerciements sont dirigés également à la Direction des travaux publics, monsieur Trevor Lane, les contremaîtres et les cols bleus qui ont travaillé sans relâche durant cette période. Finalement, il reconnaît le travail des autres employé.es, des nombreux bénévoles, des scouts ainsi que des citoyen.nes. Il exprime également sa gratitude envers ses collègues, membres du conseil, pour leur présence sur le terrain. Somme toute, il se dit satisfait du travail effectué.

Il poursuit en informant les citoyen.nes que des échanges avec la ville centre et les différents paliers gouvernementaux se poursuivent en vue de l'obtention d'équipements de prévention plus efficaces.

Par ailleurs, le maire s'excuse des retards dans la préparation des parcs et des terrains sportifs en raison des ressources qui étaient affectées au ramassage des sacs de sable et des branches suite à l'épisode de verglas du mois d'avril.

Aussi, il annonce que la réparation des nids de poule et l'asphaltage des rues débuteront bientôt.

En matière de loisirs, le maire rappelle quelques dates d'inscription à certaines activités sportives. Il souligne notamment, le retour des séances de Zumba à compter du jeudi 8 juin, sur l'esplanade Madeleine-Lahaye ainsi que le tournoi de golf des citoyens qui aura lieu le 11 juillet. Il réfère les citoyen.nes intéressé.es à consulter le site internet et le journal de l'arrondissement pour tous les détails.

Cette année encore, l'arrondissement organise les festivités de la fête nationale sous le thème : *Entrez dans la danse*. Il invite toutes les personnes intéressées à se joindre à la fête. Parallèlement, les festivités entourant la fête du Canada se dérouleront à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le 1^{er} juillet prochain.

Dans le cadre du *Rendez-vous des arts de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*, à la fin du mois de juin un spectacle se tiendra dans le district de Pierre-Boileau. D'autres événements extérieurs gratuits auront lieu au courant de l'été pour tous les âges.

D'autre part, le maire fait état d'interruptions planifiées par Hydro-Québec pour lesquelles, il est en attente de davantage d'informations.

Puis, le maire remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé au Bazar et à la journée horticole du 10 mai dernier. L'activité fut un franc succès.

Il fait part d'une nouvelle activité qui pourrait se tenir cet été en collaboration avec la Ferme Pace pour permettre à des chèvres de brouter les herbes à certains endroits sur le territoire de l'arrondissement.

En tout dernier lieu, il appelle les cyclistes au respect des règles de sécurité routière et les automobilistes au respect des limites de vitesse.

Le maire invite le commandant du poste de quartier 3, Michael McDermott, à faire le point sur les activités du dernier mois en matière de criminalité, sécurité publique ainsi que les activités policières à venir dans l'arrondissement.

M. McDermott expose ce qui suit :

L'Équipe de sécurité à vélos a commencé à sillonner les rues de l'arrondissement le 1^{er} juin. Cette équipe comprend un agent et 6 cadets policiers pour le territoire de l'arrondissement, celui de Pierrefonds – Roxboro ainsi que les parcs-nature.

Un message de sensibilisation à la conduite sécuritaire de véhicules se fait auprès des finissants des écoles secondaires à l'approche des bals de fin d'études qui se tiendront à la fin du mois.

L'Examen du commandant a été administré à des élèves du primaire de la 5^e et 6^e année. Cet examen porte sur des règles de sécurité auxquelles les élèves doivent faire face quotidiennement.

Aussi, une opération d'identification des catalyseurs visant à prévenir ces vols, a eu lieu sur le terrain de l'école secondaire *Pierrefonds Community High school (PCHS)* en partenariat avec Info-Crime Montréal. Malgré leur diminution, ces vols restent en importance sur tout le territoire montréalais.

Au chapitre de la sécurité routière, les 17 et 18 mai s'est déroulée l'opération *Partage de la route* visant les cyclistes et les piétons.

L'opération *Tacot*, s'est tenue les 10 et 11 mai derniers. Cette opération vise notamment à intervenir auprès des véhicules présentant des défauts pouvant mettre à risque la sécurité du public. Au total, trois opérations ont eu lieu au cours desquelles des contraventions et avertissements ont été remis.

De plus, trois opérations de barrage routier ont eu lieu entre le 16 et le 22 mai pour contrer l'alcool au volant.

Il annonce que dans les 2 prochains jours, se tiendront des opérations visant à sensibiliser les cyclistes et les piétons au partage harmonieux de la route.

Également, du 9 au 15 juin, les agents intensifieront les opérations concernant la vitesse sur la route.

Le commandant précise qu'au niveau de la criminalité, dans le secteur de l'Ouest-de-l'île, plusieurs introductions par effraction ont été perpétrées dans des résidences luxueuses au cours des derniers mois. Il informe l'assemblée qu'au début du mois de juin, des suspects ont été arrêtés en lien avec cette série d'introductions par effraction.

Finalement, il invite les citoyen.nes qui ont des plaintes à formuler en lien avec la circulation de se rendre sur le site internet du SPVM en complétant un formulaire.

Pour ce qui est des plaintes concernant le stationnement, le numéro est le suivant : 514 868 3737.

Par la suite, le maire appelle à une période de questions du public à l'intention du commandant.

Monsieur Robert Samoszewski	Le non-respect de la limite de vitesse sur la rue Jacques David en raison des travaux sur le pont; Le risque de danger pour les piétons à l'intersection des rues Jacques David et Ouimet – aucun trottoir Non-respect de la signalisation routière par les cyclistes.
Monsieur Philippe Voisard	Responsabilité de la signalisation sur les chantiers routiers, plus particulièrement à l'intersection des boulevards Jacques-Bizard et Gouin.

Le maire d'arrondissement soulève les excès de vitesse dans le secteur croissant Bellerive et le manque de sécurité pour les enfants.

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau souhaiterait une présence policière accrue à l'intersection des boulevards Jacques-Bizard et Gouin en raison de plusieurs virages problématiques.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 56

Monsieur Mauril Séguin	- Responsabilité d'installation des panneaux de signalisation - meilleure organisation.
Monsieur Wael El Natour	- Enjeux de sécurité et d'endommagement sur des terrains au croissant Bellerive, provoqués par le trafic des camions de la ville et des entrepreneurs
Monsieur Yves Bernier	- Le rallongement du mur anti-bruit tout le long du pont.
Monsieur William Groulx	- Inondations sur la rue Jean-Yves, blocage du système d'évacuation des eaux pluviales chaque année – Actions prises par la Ville pour régler la situation. Remerciements au conseiller d'arrondissement Richard Bélanger pour son excellent travail.

- Monsieur Al Bahrani
- Raisons de la réduction du nombre de logements de 6 à 4 sur le boulevard Gouin qui est une zone commerciale et multifamiliale?
- Demande de mesures de protection permanentes pour contrer les inondations.
- Monsieur Robert Samoszewski
- À considérer un dos d'âne sur la rue des Prés, entre Cherrier et Jacques-David en raison du non-respect des limites de vitesse;
- Comblement des postes d'agents de sécurité publique.
- Monsieur Mimor Wasabi
- Demande pour apporter un changement à la couleur du toit - PIIA 198, rue du Pont
- Monsieur Singh
- Raisons du changement de zonage C2-334 (maximum de 4 unités seulement) en avant du Cégep Gerald-Godin. C'est une zone commerciale et résidentielle.
- Monsieur Richard Foltz et
Madame Marie Solange Genes
- Intervention concernant le projet situé au 940, rue Blouin (item 40.11 de l'ordre du jour de la séance)
- Madame Claire Pilon
- Réaménagement du parc de la rue Joly et colmatage du nid-de-poule rue Joly
- Madame Françoise Bisotti
- Nuisance provoquée par le bruit excessif en haut de la rue Montée de l'Église dû au trafic incessant causé par les camions de la ville.

Fin : 20 h 23

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20h 23

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau demande si les citoyens peuvent conserver les sacs de sable qui n'ont pas servis lors de l'inondation.

Fin : 20 h 24

CA23 28 109

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 2 mai 2023.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452013

CA23 28 110

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du mardi 18 avril 2023;
- du compte rendu du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du jeudi 11 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452014

CA23 28 111

Accorder un contrat à Ali excavation inc, pour des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves - Dépense totale de 1 805 097,73 \$ taxes incluses (contrat : 1 569 650,20 \$ + contingences : 235 447,53 \$) - Appel d'offres public (2023-10) - (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 569 650,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2023-10) ;
2. D'autoriser une dépense de 235 447,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Ali excavation inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1230543023

CA23 28 112

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour un montant de 92 123,66 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la surveillance des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves, à l'arrondissement Île Bizard - Sainte-Genève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-10

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 92 123,66 \$, taxes et 15% de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-10;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1230543024

CA23 28 113

Accorder un contrat de 309 121,31 incluant taxes et 15% de contingences à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de planage et revêtement de 20 rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-01

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 309 121,31 \$, taxes et 15% de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de planage et revêtement de 20 rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-01;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1230543021

CA23 28 114

Accorder un contrat à FNX innov. d'un montant de 67 666,58 \$ incluant taxes pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de planage et revêtement de 20 rues de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 21-190022 - Dossier 2023-01

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 67 666,58 \$, taxes incluses;
2. D'accorder un contrat à FNX Innov. pour effectuer le contrôle qualité des matériaux pour les travaux de planage et revêtement de 20 rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 21-190022 - Dossier 2023-01;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1230543020

CA23 28 115

Accorder un contrat de 89 690,60 incluant taxes et 15% de contingences (11 698,77 \$) à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de réfection de bordures et trottoirs à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-03

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 89 690,60 \$, taxes et 15% de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à WSP Canada inc. pour effectuer la surveillance des travaux de réfection de bordures et trottoirs à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07S - Dossier 2023-03;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1230543022

CA23 28 116

Affecter un montant de 5000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le conseiller monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter un montant de 5000 \$ en provenance des surplus du *tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement* à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comme suit :

Fondation Art Saving Life	1000,00 \$
Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard	500,00 \$
Club de gymnastique GYMIBIK	500,00 \$
Maison des jeunes de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	1000,00 \$
Association de soccer de L'Île-Bizard	1000,00 \$
Club les Moineaux de L'Île	500,00 \$
Paroisse Sainte-Geneviève	500,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.06 1239350024

CA23 28 117

Approuver la convention de prêt d'un immeuble situé au 15848, rue du Moulin, à Sainte-Geneviève entre la Société patrimoine et histoire de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée de 3 ans, soit du 6 juin 2023 au 31 mai 2026.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver la convention de prêt d'un immeuble situé au 15 848, rue du Moulin à Sainte-Geneviève entre la Société patrimoine et histoire de L'Île Bizard et Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée de 3 ans, soit du 6 juin 2023 au 31 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239350026

CA23 28 118

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239452015

CA23 28 119

Modifier le programme de subvention de gestion des couches lavables pour y ajouter l'achat de produits d'hygiène féminine durables, pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023 et approuver un addenda à l'entente de partenariat avec IGA Extra Alimentation Sévigny IB Inc. à cet effet.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver la modification au programme de subvention de gestion des couches lavables pour y ajouter l'achat de produits d'hygiène féminine durables, pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023 ;

D'approuver un addenda à l'entente de partenariat avec IGA extra Alimentation Sévigny IB inc. à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239350027

CA23 28 120

Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles, de juillet 2023 à juin 2024, pour un montant mensuel de 69 894,58 \$ taxes incluses (838 735,00 \$ annuellement).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et des salles, de juillet 2023 à juin 2024, pour un montant mensuel de 69 894,58 taxes incluses (838 735,00 \$ annuellement);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1239350023

CA23 28 121

Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2022.

Le maire présente quelques-unes des réalisations pour l'année 2022 ainsi que les prévisions pour l'année en cours.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2022 et d'approuver la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1236983001

CA23 28 122

1. Accepter, pour l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, un don d'une valeur de 10 000 \$ pour l'installation d'un abri avec banc dans le parc à chiens situé près du 750, rue des Bruants et demander au Trésorier de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu d'une même valeur. 2. Autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, l'augmentation de la dotation du budget de 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève d'un montant additionnel de 10 000 \$ suite à l'encaissement de ce don et informer le Trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'arrondissement 2023, afin que ce dernier modifie le budget de la Ville.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De recommander au Comité exécutif :

1. D'accepter, pour l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, un don d'une valeur de 10 000 \$ pour l'installation d'un abri avec banc dans le parc à chiens situé près du 750, rue des Bruants et demander au Trésorier de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu d'une même valeur;

2. D'autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, l'augmentation de la dotation du budget de 2023 de l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève d'un montant additionnel de 10 000 \$ suite à l'encaissement de ce don et informer le Trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'arrondissement 2023, afin que ce dernier modifie le budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1230419001

CA23 28 123

Autoriser la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour prendre toute mesure ou tenter toutes les procédures judiciaires requises contre Développement immobilier Grilli inc. pour le projet Village de l'île - Phase 4 - 51 lots afin de respecter ses obligations non réalisées à ce jour, en vertu d'une entente de développement signée le 12 mars 2019.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) à prendre toute mesure ou tenter toutes les procédures judiciaires requises contre Développement immobilier Grilli inc. pour le projet **Village de l'île - Phase 4 - 51 lots** afin de respecter ses obligations non réalisées à ce jour, en vertu d'une entente de développement signée le 12 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1232714007

CA23 28 124

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à retirer les interdictions de stationnement avec vignettes pour les rues Lefebvre, Théorêt et O'Leary

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à retirer les interdictions de stationnement avec vignettes pour les rues Lefebvre, Théorêt et O'Leary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1237576002

CA23 28 125

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1239350028

CA23 28 126

Adoption du second projet - Règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximal aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et ajouter la classe d'usage R2 - Résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-46 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28097;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-46 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28097;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, avec modifications le second projet de règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et ajouter la classe d'usage R1- résidence unifamiliale et R2 – résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.03 1237905010

CA23 28 127

Adoption du second projet - Règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-47 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28098;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-47 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28098;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237905011

CA23 28 128

Adoption - Règlement numéro CA28 0011-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0011-6 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28095;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0011-6 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28095;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0011-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1237905012

CA23 28 129

Adoption - Règlement numéro CA28 0015-05 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de manière à créer le secteur - Les avenues.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0015-05 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28096;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement CA28 0015-05 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28096;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0015-05 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de manière à créer le secteur – Les avenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1237905013

CA23 28 130

Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0823-002

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement 0823-002 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.07 1238522002

CA23 28 131

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par le prolongement en avant du garage et l'ajout d'un espace habitable au-dessus, le tout dans la partie gauche du bâtiment sur la propriété située à l'adresse sise au 12, avenue Charron correspondante au lot numéro 4 299 074 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par le prolongement en avant du garage et l'ajout d'un espace habitable au-dessus, le tout dans la partie gauche du bâtiment sur la propriété située à l'adresse sise au 12, avenue Charron correspondante au lot numéro 4 299 074 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs:
 - o Pierre, modèle lamina de couleur gris newport;
 - o Revêtement de bois composite "Nextechwood", modèle UH61 de couleur ipé brésilien;
- Les fenêtres et la porte d'entrée de couleur noir.
- Les soffites, les fascias, les cornières de couleur blanc.
- La porte du garage en acier galvanisé imitation bois de couleur marron.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur gris ardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239606008

CA23 28 132

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure et l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 198, rue du Pont à Sainte-Geneviève correspondant au lot no 1 843 759 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure et l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 198, rue du Pont à Sainte-Geneviève correspondant au lot no 1 843 759 du cadastre du Québec avec les conditions suivantes :

- QUE la toiture du bâtiment principal soit en tôle à baguette ou un matériel similaire;
- QUE la couleur de la toiture soit rouge ou argent;
- QUE les colonnes de la galerie avant soit de dimension 6 po x 6 po;
- QUE les fenêtres soient à 8 carreaux sur l'ensemble du bâtiment;
- QUE la porte d'entrée soit conservée, entretenue et maintenue à son emplacement actuel;
- QUE le garde-corps de la galerie avant soit d'apparence "ancienne" avec de gros barrotins qui doivent être posés entre la main-courante et la lisse basse ou absence de garde-corps sur la galerie avant.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

D'apporter un amendement à la proposition principale afin d'ajouter la couleur « charcoal » pour la toiture.

La secrétaire d'arrondissement déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité, et il est,

RÉSOLU

en conséquence.

40.09 1237905015

CA23 28 133

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 925, 3e avenue correspondante au lot no 4 589 503 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 925, 3e avenue correspondante au lot no 4 589 503 du cadastre du Québec avec les conditions suivantes :

- Conserver l'arbre mature en cour avant;
- Planter un arbre supplémentaire en cour avant;
- Poser le carrelage sur les fenêtres comme proposé au plan de construction réalisé par Zinno Zappitelli architectes no 22-050 en date 28 avril 2023.

Et avec les matériaux suivants :

- Pierre Permacon Laffitt de couleur gris scandinave;
- Brique Strata brick smooth de couleur oxenden;
- Panneau d'aluminium aluplankde couleur fermerolle oc-28;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Cambridge de couleur gris charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1237905014

CA23 28 134

Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement au 940 rue Blouin, secteur de L'Île-Bizard, composé du lot no 4 297 257 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser une compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement au 940 rue Blouin, secteur de L'Île-Bizard, composé du lot 1 843 915 du cadastre du Québec au montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1239606009

CA23 28 135

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De désigner la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau à titre de maire suppléante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 7 juin et le 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1239452016

CA23 28 136

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent concernant l'adoption du premier projet de règlement CA28 0023-46.

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction ainsi que la résolution modifiée (CA23 28 097).

60.01 1232714006

CA23 28 137

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent concernant le règlement CA28 0019-1.

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction ainsi que les documents modifiés se rapportant au règlement CA28 0019-1.

60.02 1232714008

Dépôt de documents – AVRIL 2023

- Rapport mensuel – revenus locaux;
- Rapport budgétaire - sommaire;
- Virements - PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Conciliation Surplus Golf
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.03

CA23 28 138

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 juin 2023 à, 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.